

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 13/11/2024 - 12889 - 2020 B 01679 - 889 038 857 - AB BAT

AB BAT
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €
Siège Social : Centre d'affaires 2AS2, 19B Avenue Guillaume de FARGIS
84130 LE PONTET
889 038 857 RCS AVIGNON

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le trente et un décembre,
A neuf heures,

Monsieur Abdelmalik BARRAK, associé unique et présidente de la société AB BAT à ce titre propriétaire des 10 actions composant le capital social, a pris les décisions suivantes relatives à :

- à la dissolution anticipée de la société,
- à la nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs.
- aux pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et légales à compter du 31 décembre 2023. Conformément à la loi, la société subsistera, pour les besoins de la liquidation, jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant la période de liquidation :

- la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation »,
- le siège de la liquidation est fixé au siège social sis Centre d'affaires 2AS2, 19B Avenue Guillaume de FARGIS 84130 LE PONTET
- le nom du liquidateur doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers ;

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique, nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation :

- Monsieur Abdelmalik BARRAK demeurant 16 Rue Alsace LORRAINE 84100 ORANGE.

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, cette nomination de liquidateur met fin aux fonctions de la gérance.

TROISIÈME DECISION

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Abdelmalik BARRAK

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Abdelmalik BARRAK', with a long horizontal stroke extending to the right.